

L'ASSEMBLEE GENERALE DE MERCIALYS RENFORCE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

Paris, le 29 avril 2025

NOMINATION DE MONSIEUR ARNAUD LE MINTIER EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT

L'Assemblée générale du 29 avril 2025 a approuvé la nomination de Monsieur Arnaud Le Mintier en tant qu'administrateur indépendant. Fort de plus de 25 ans d'expérience dans la gestion d'actifs et l'investissement immobilier, notamment dans les domaines de la logistique et de la finance durable, Monsieur Le Mintier apporte une expertise en urbanisme, construction et structuration de projets. Sa venue permettra d'enrichir encore les réflexions stratégiques du Conseil d'administration.

Les actionnaires ont également approuvé le renouvellement des mandats de Monsieur Eric Le Gentil, Madame Stéphanie Bensimon (administratrice indépendante), Madame Elisabeth Cunin et Madame Pascale Roque (administratrice indépendante).

RENOUVELLEMENT DE MANDATS AU SEIN DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

A la suite de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a également renouvelé le mandat de Monsieur Éric Le Gentil en tant que Président, reconnu pour son rôle central dans le bon fonctionnement de la gouvernance et la qualité du dialogue avec les parties prenantes. Monsieur Vincent Ravat a été renouvelé dans sa qualité de Directeur général et Madame Elizabeth Blaise en tant que Directrice générale déléguée. Ces décisions reflètent la volonté d'assurer stabilité managériale et continuité stratégique à l'entreprise.

UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE ET ALIGNEE SUR LES MEILLEURS STANDARDS

Le Conseil d'administration sera désormais composé de 10 membres aux compétences complémentaires, et confirme son alignement avec les meilleures pratiques de gouvernance, caractérisé par un taux d'indépendance de 70 % et parfaitement paritaire, au-delà des exigences réglementaires.

Le Conseil d'administration a également décidé de renforcer l'indépendance de ses Comités. Le taux d'indépendance du Comité d'audit, des risques et du développement durable demeure à 100 %. Le taux d'indépendance du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance ainsi que du Comité des investissements durables passe désormais à 67 %.

* * *

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.com
Une présentation de ces résultats est également disponible en ligne, dans la rubrique :
Investisseurs / Actualités et communiqués / Communiqués financiers

Contact analystes et investisseurs

Olivier Pouteau
Tél : +33 6 30 13 27 31
Email : opouteau@mercialys.com

À propos de Mercialys

Mercialys est l'une des principales sociétés foncières françaises. Elle est spécialisée dans la détention, la gestion et la transformation d'espaces commerciaux en anticipation des tendances de consommation, pour compte propre comme pour compte de tiers. Au 31 décembre 2024, la Société disposait d'un patrimoine immobilier de 2,8 Md€ droits inclus. Son portefeuille de 1 927 baux représente une base locative annualisée de 169,2 M€. Mercialys est cotée en bourse depuis le 12 octobre 2005 sous le symbole MERY et bénéficie du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (« SIIC »). Membre du SBF 120 et du compartiment A d'Euronext Paris, le nombre de ses actions en circulation au 31 décembre 2024 s'établit à 93 886 501.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des évènements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels de Mercialys et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Prière de se référer au Document d'enregistrement universel de Mercialys disponible sur www.mercialys.fr pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités de Mercialys. Mercialys ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, de nouveaux évènements futurs ou tout autre circonstance qui pourraient remettre en question ces prévisions.